

**LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES
LES CITADELLES, LIBRES MARIANNES, NOROUZ,
MOUVEMENT POUR LA PAIX ET CONTRE LE TERRORISME,
REGARDS DE FEMMES, THIS IS A REVOLUTION,
TRIBUNE AZAD IRAN LAIQUE**

COMMUNIQUE (17 07 24)

Respecter la charte Olympique et les sportives serait du racisme selon Amnesty International ?

Le 16 juillet, Amnesty International a rendu public un rapport de 30 pages intitulé « ON NE RESPIRE PLUS. MEME LE SPORT ON NE PEUT PLUS LE FAIRE » avec comme sous-titre : « les atteintes aux droits humains des femmes et des filles musulmanes causées par l'interdiction du foulard dans le sport en France ». La raison principale de la colère d'AI : l'annonce par la ministre française des sports et des Jeux olympiques, en septembre 2023 sur France 3, que « les représentantes de nos délégations dans nos équipes de France, ne porteront pas le voile ». AI qualifie cette interdiction de « **violation par la France de la Charte Olympique** ».

Violation de la Charte, vraiment ?

Pourtant la règle 50.2 affirme bien qu' « aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ».

Pourtant le guide publié par le CIO sur la liberté d'expression des athlètes aux Jeux de Paris 2024 ¹ cite explicitement la règle 50.2 , affirmant le caractère « fondamental de l'obligation de neutralité et de la nécessaire séparation du sport de toute interférence politique, religieuse ou d'un autre ordre » tout en précisant les moments où les athlètes peuvent s'exprimer (conférence de presse, réseaux sociaux, interviews, mais surtout pas le moment des performances et des cérémonies).

Quant à considérer que l'interdiction faite aux athlètes femmes de porter le hijab est discriminatoire, c'est au contraire le fait d'admettre cette possibilité qui le serait. En effet le CIO dans son rapport « Gender Equality Review project »,² recommande que les uniformes des athlètes correspondent aux seuls critères sportifs et non pas à des différences injustifiables ».

Enfin, prétendre que l'interdiction du signe ségrégatif emblématique imposé par les théocraties islamistes, y compris sur le stade, porterait « *atteinte au atteintes aux droits humains des femmes et des filles musulmanes* » est une essentialisation inacceptable et une insulte à toutes celles qui luttent, souvent au péril de leur vie, pour refuser cet apartheid

AI n'a raison que sur un point : la France est bien seule ! Mais ce qu'AI ne veut pas reconnaître c'est que la position de la France est conforme aux véritables valeurs olympiques

¹ <https://olympics.com/athlete365/app/uploads/2024/01/2023.12.01.-OC-Athlete-expression-guidelines-amendment-EN.pdf>

² https://olympics.com/athlete365/app/uploads/2021/02/IOC-Gender-Equality-Report-March-2018_ENG-1.pdf